



WWF®

GUIDE
TECHNIQUE

BE

2013

Gestion participative des Ressources Naturelles dans les Réserves de Biosphère

L'expérience du WWF dans les réserves de Luki,
Yangambi (RDC) et Dimonika (République du Congo)

Nima Raghunathan et Françoise Ansay, WWF-Belgique
Laurent Nsenga, WWF-RDC

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	3
Introduction	4
– La gestion participative des réserves de biosphère : un postulat	4
– Que sont les Réserves « Man and Biosphere (MAB) » ?	5
Mise en œuvre d'une gestion participative d'une réserve de biosphère	6
Les étapes clés en gestion participative	7
Post-face	26
– Acronymes	27
– Bibliographie et suggestions bibliographiques	27



AVANT-PROPOS

En 2004, le WWF démarrait un projet de conservation des forêts dans la réserve de biosphère de Luki dans la province du Bas-Congo en République Démocratique du Congo (RDC).

Cette réserve, créée sous l'égide de l'UNESCO, constitue le dernier bastion de l'antique forêt du Mayombe (encore présente en République du Congo). La réserve dite « de Biosphère » a ceci de particulier qu'elle tente de faire coïncider les ambitions de préservation avec l'établissement de zones dédiées à la recherche et l'éducation d'une part et des activités promouvant la gestion durable des ressources naturelles d'autre part. La réserve y est gérée de manière bicéphale, par l'Institut National de Recherche Agronomique (INERA), dépendant du Ministère de la Recherche Scientifique et par une unité « Man and Biosphere » du Ministère de l'Environnement. Le taux de déforestation de la réserve est important et les principales menaces sont le braconnage et l'agriculture sur brûlis, dans des situations de pression démographique croissante. Les limites de la réserve ne sont pas toujours claires, ne semblent plus respectées, et les autorités ont des difficultés à préserver son intégrité.

Dans le cadre de ses missions de conservation – préservation de la biodiversité et lutte contre les changements climatiques – le WWF est persuadé que la bonne gestion de ce type de réserve ne pourra se faire qu'en concertation avec les acteurs locaux. Il est dès lors proposé de tester la mise en place d'une structure de gestion participative de la réserve, en s'inspirant notamment des « Comités locaux de développement » (CLD) de l'UNOPS.

Grâce à un financement de la coopération belge et de l'Union européenne, un tel travail démarre effectivement sur le terrain en 2007.

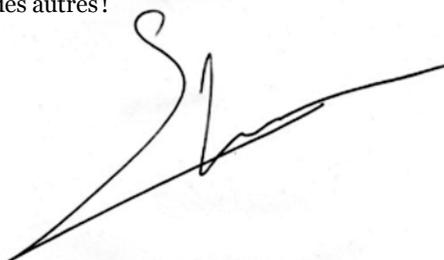
Le pari est ainsi lancé: gérer une réserve, lutter contre la déforestation, réduire la perte de biodiversité, diminuer l'impact des menaces, planifier sa gestion de manière participative, préserver la sécurité alimentaire et les droits des communautés, en intégrant toutes les parties concernées, est possible et même indispensable lorsque l'objectif recherché est la durabilité.

Cinq ans plus tard et riche d'une expérience à Yangambi (Province Orientale en République Démocratique du Congo) et à Dimonika (République du Congo), le WWF a souhaité poser dans le présent **guide** une part de son expérience acquise en matière de **gestion participative des réserves de biosphère**. Ce guide se veut être une description la plus pragmatique possible des différentes étapes menant à la mise en place de ce type de gestion participative, sur base de cette première expérience en RDC et, plus modestement en République du Congo.

Il est destiné aux acteurs du développement et de la conservation, aux chercheurs, aux autorités confrontés à des enjeux liant conservation, recherche et préservation des ressources et droits des communautés. Puisse-t-il être complété, amendé et enrichi de l'expérience des uns et des autres!

Bonne découverte!

Geert Lejeune
Directeur de Conservation
WWF Belgique



INTRODUCTION

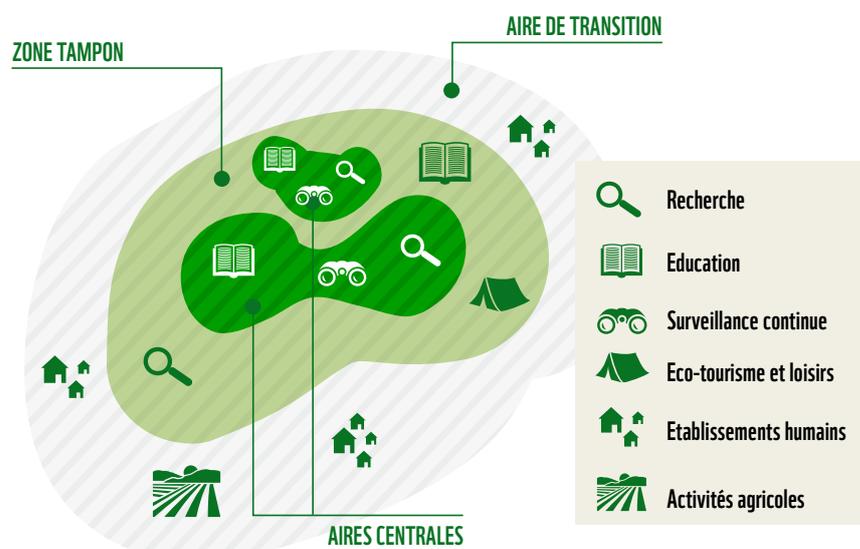
QUE SONT LES RÉSERVES « MAN AND BIOSPHERE » (MAB) ?

Les Réserves de Biosphère (RB), ont été créées dans le cadre du Programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO, sur proposition des gouvernements des pays candidats.

Ce sont des aires protégées reconnues au niveau international. L'idée centrale est de réconcilier les besoins des communautés et les fonctions de préservation des ressources naturelles via l'instauration d'une réserve, et d'assurer la viabilité à long terme à la fois des sources de subsistance des populations, et de la biodiversité. Les Réserves de Biosphère (RB), telle la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) en République Démocratique du Congo, possèdent trois fonctions interconnectées et synergiques, se distinguant les unes des autres par leur localisation (zonage), leurs objectifs et leur gestion¹ :

- ▶ une aire centrale dédiée à la conservation de la biodiversité, la surveillance, la recherche et l'éducation ;
- ▶ une zone tampon entourant ou contigüe à l'aire centrale où seules des actions compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu (y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche) ;
- ▶ une zone de transition où les parties prenantes collaborent à des activités promouvant une gestion durable des ressources.

Dans le présent guide, nous nous basons spécifiquement sur l'expérience du WWF dans les Réserves de Biosphère et essentiellement en République Démocratique du Congo, bien que la plupart des recommandations faites ici soient applicables aux autres aires protégées, quel que soit leur statut.



1. <http://www.unesco.org/mab/doc/brs/Strategy.pdf> (2013)

GESTION PARTICIPATIVE DES RÉSERVES DE BIOSPHERE : UN POSTULAT

Une étude commandée par les Nations-Unies² sur l'évaluation de l'efficacité des zones protégées contre la déforestation indique que la gestion de la forêt par les communautés peut, dans certains cas, être plus efficace dans la préservation des ressources naturelles et, par exemple, dans la lutte contre certains types d'infractions. L'efficacité de leur gestion de conservation est souvent corrélée à une sensibilisation régulière

et des activités de formation (Clark et al. 2008³). Ce type d'étude confirme l'hypothèse selon laquelle il est important d'inclure les membres des communautés dans les prises de décision concernant la gestion des aires protégées.



Cartographie participative, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

Les expériences de terrain du WWF vont dans le sens de ces résultats ; une participation des communautés à la gestion des ressources naturelles des forêts est indispensable.

La gestion participative d'une réserve exigera souvent plusieurs années de mise en œuvre et de financement avant de permettre à l'aire protégée d'être véritablement fonctionnelle.

Pour mettre en œuvre une gestion participative, il est utile de réfléchir à des étapes clés qui pourront évaluer si la mise en œuvre atteint ou pas ses objectifs. Il s'agira alors, par effet retour, d'ajuster les objectifs et les méthodes, de mieux s'adapter aux évolutions du

contexte (conditions environnementales, socio-économiques) et de revoir en conséquence le plan d'aménagement pour mieux répondre à ces ajustements.

Enfin, rappelons qu'une approche participative n'a pas de réelle fin, mais donne l'espoir qu'il y ait, à terme, un équilibre durable entre les besoins des hommes et la conservation des ressources naturelles. Et c'est bien là notre objectif!

2. B. Bertzky et al. (2012) « Protected Planet Report 2012, Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées », UICN, Gland, Suisse et UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni.

3. Clark et al. (2008), « Protected areas: an effective tool to reduce emissions from deforestation in developing countries? » UNEP, WCMC, Cambridge, UK.

MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION PARTICIPATIVE D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

QUI FIXE LES OBJECTIFS ? LES PRÉALABLES INDISPENSABLES

Il y a un certain nombre de points qu'il est important de connaître sur les RB, avant de concevoir et mettre en place un processus de gestion participative.

Il s'agit notamment de la définition des objectifs à long terme des RB. L'enjeu est loin d'être anodin car par delà la question « Quels sont les objectifs de conservation ? » posée dans le cadre de la gestion d'une réserve, il y a surtout la question indispensable et préalable qui est : « *Qui fixe les objectifs de conservation ?* ». Est-ce le « propriétaire » de la réserve (l'Etat, le commanditaire, le bailleur, une administration, une association, une communauté, les ayants-droits... ?) ou le futur comité de pilotage ? Pourront-ils être adaptés/ajustés suite à la mise en place du processus participatif de gestion de la réserve ? Les réponses à ces questions doivent être clairement connues de tous avant le démarrage du processus. Et il n'y a pas de réponse type, elle devra être adaptée à chaque situation.

A Luki, les objectifs globaux ont été définis par le Ministère de l'Environnement chargé de la gestion du site, sur base de l'expérience de terrain. Ces objectifs se résument en trois points :

- ▶ Stopper la déforestation et la perte de la biodiversité ;
- ▶ Développer et mettre en place des systèmes de production durables ;
- ▶ Contribuer à l'éducation, la formation et la recherche pour les sujets d'intérêts locaux, nationaux et internationaux.

Par ailleurs, il s'agira également de déterminer les menaces prioritaires qui pèsent sur la réserve et de s'assurer que les stratégies d'action proposées y sont adaptées. Si cette information n'est pas disponible avant la mise en œuvre des propositions de gestion, la construction collective et participative de ce diagnostic -en incluant les différents acteurs de la Réserve de Biosphère (gestionnaire de la RB, autorités, gardes, chasseurs, agriculteurs, ...)- peut véritablement augmenter les chances de réussite du processus.

UN PROCESSUS PAR SUCCESSION D'ÉTAPES

La mise en place d'un processus de gestion participative suppose le passage par différentes étapes. Chaque étape doit être menée à terme avant de pouvoir passer à la suivante. Ainsi, et par exemple, si les parties prenantes qui s'impliquent dans la gestion participative d'une RB sont identifiées mais qu'il n'y a aucune avancée dans la création d'un comité de gestion ou de pilotage, le processus est bloqué. Cela peut signifier que les parties prenantes ne sont pas les personnes idéales pour la gestion (p. ex. : ce ne sont pas des acteurs de gestion d'une RB), ou que l'approche n'est pas suffisamment participative (p. ex. : les parties prenantes estiment qu'elles n'ont pas été consultées adéquatement, ...). La mise en œuvre rigoureuse de ces différentes étapes est une manière de garantir un bon déroulement participatif du processus de mise en œuvre de la gestion des réserves. Il ne faut dès lors pas hésiter à revenir à l'étape précédente si un manquement a été identifié.



Arrosage d'une pépinière, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

Par ailleurs, un facteur de réussite important est le souhait exprimé par les parties prenantes de réaliser un tel processus de gestion participative, voire de construction collective des objectifs. Dans certains cas, entamer ou mettre en place un travail préalable de sensibilisation des communautés, des gestionnaires et des auteurs de menaces pesant sur la réserve, permet d'atteindre cet objectif.

DES INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DES MOYENS

Nous proposons, pour chacune des étapes, des indicateurs de résultats. Ces indicateurs nécessiteront la mise en place de méthodes de collecte et de suivi. Ils seront adaptés en fonction des situations spécifiques. Pour que les résultats acquis à chaque étape soient les plus efficaces possibles, ces indicateurs doivent être liés aux objectifs spécifiques définis a priori.

Par ailleurs, pour chaque étape, nous définissons les moyens qui seront requis pour la mettre en œuvre. Ils constituent une liste non exhaustive de moyens dont il faudra disposer au minimum pour pouvoir réaliser cette étape.

ÉTAPES CLÉS EN GESTION PARTICIPATIVE

Le graphe suivant propose quelques-unes des étapes importantes qui font partie de la stratégie de gestion participative, telles qu'issues de l'expérience du WWF dans la Réserve de Biosphère de Luki, mais également de celles – certes moins abouties – visant la mise en œuvre d'une stratégie similaire dans la Réserve de Biosphère de Yangambi (Province orientale - RDC) et de Dimonika (République du Congo).



IDENTIFICATION DE LA ZONE D'INTERVENTION ET DES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES PAR LA GESTION DE LA RB, DES RÔLES CORRESPONDANTS ET DES RESPONSABILITÉS

S'agissant d'une aire protégée, les limites en sont généralement connues, même si le présent processus peut amener à (re)clarifier, valider ces limites. Ceci étant, une reconnaissance de terrain doit permettre d'identifier les zones d'influence sur la réserve (ex : populations limitrophes à la réserve dépendant de charbon de bois produit à partir de boisements issus de la réserve) dans lesquelles des actions devront également être menées pour préserver les ressources naturelles de la réserve. Le processus pourrait être conduit comme suit :

- ▶ Le personnel affecté au projet et à la zone protégée mène une analyse des parties prenantes afin de déterminer les acteurs les plus concernés qui pourraient jouer un rôle ou qui jouent déjà un rôle dans certains aspects de la gestion de la RB ;
- ▶ Le personnel doit s'assurer que toutes les parties prenantes sont disponibles et désireuses de participer aux séances de planification. Un processus de sensibilisation est mis en place ;
- ▶ Au niveau des communautés concernées, des Comités locaux de développement sont mis en place (voir encadré) et un travail d'identification des priorités pour les communautés (type « MARP ») est réalisé ;
- ▶ Parallèlement, sur base de recherches bibliographiques, d'enquêtes et avec l'appui des CLD, concevoir les objectifs du futur plan d'aménagement de la RB (en accord avec les objectifs de fonctionnalités de la RB) eut égard au contexte et aux objectifs de conservation définis ;
- ▶ Identifier le rôle de chacune des parties prenantes dans la réalisation des objectifs d'aménagement de la réserve ;
- ▶ Identifier les besoins de connaissances et compétences des parties prenantes et élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de renforcement des capacités des parties prenantes.

Le « CLD » ou « comité local de développement », structure de base évoluant au niveau du village, est considéré comme un organe de réflexion, d'avis et de gestion pour le développement de celui-ci. Il constitue une charnière entre les communautés et les autres institutions telles que l'Etat et les projets de développement. Son rôle se résume de la manière suivante :

- ▶ Le CLD est avant tout un moteur et un initiateur des actions de développement ;
- ▶ Il assure la participation des habitants du village à ces actions ;
- ▶ Il convoque et tient des réunions au sein du village ;
- ▶ Il diffuse les informations et améliore les connaissances au niveau du village ;
- ▶ Il rassemble les problèmes posés par les différents groupes ;
- ▶ Il aide à la recherche des solutions concertées ;
- ▶ Il cherche et réunit des ressources pour la réalisation des actions retenues ;
- ▶ Il est responsable des ressources mobilisées et assure l'exécution des actions planifiées ;
- ▶ Il travaille en concertation avec l'administration et les autorités locales ;
- ▶ Il communique avec les partenaires extérieurs ;
- ▶ Il dynamise les forces vives du village vers le développement durable.

Le bureau du CLD est constitué d'un maximum de 13 membres élus chaque année à la majorité simple des résidents du village. Il est constitué : d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, de 3 à 10 conseillers, hommes et femmes, chacun responsable d'un thème particulier de développement local ou représentant un groupe d'intérêt donné.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	MOYENS REQUIS
Document identifiant les parties prenantes dans la protection de la RB, ainsi que le niveau d'implication dans la gestion de la RB	6 mois à 1 an	<ul style="list-style-type: none"> – Expert neutre tiers réalisant l'analyse des parties prenantes – Coûts des déplacements et des réunions
Identification des rôles et des responsabilités de chacune des parties prenantes, avec objectifs clairs de capacité de mise en œuvre	6 mois	<ul style="list-style-type: none"> – Coûts associés à l'amélioration des compétences, par exemple : proposer des formations,...

EXPÉRIENCE DU WWF DANS LA RÉSERVE BIOSPHÈRE DE LUKI, RDC

Le diagramme ci-dessous présente les différents types de « parties prenantes » concernées par la gestion de la Réserve de Luki et dont les membres seront invités à former le comité de pilotage de la RB de Luki. Chaque groupe peut rassembler plusieurs « sous-représentants », ainsi par exemple, les communautés locales peuvent être représentées par des délégués issus et choisis au sein des « Comités locaux de Développement » (CLD).



Les « gestionnaires » incluent les administrations, responsables officiels des parcs ou les chefs de projets ; les « décideurs » sont aussi bien liés aux autorités locales (chef de territoire, de district...) qu'aux agences gouvernementales.

Enfin, la RB a ceci de spécifique que sa gestion est officiellement confiée à un centre de recherche sous tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique, repris ici dans le groupe des « scientifiques ».



POUR ALLER PLUS LOIN

un outil développé par le WWF sur l'analyse des parties prenantes ;
« WWF Cross-cutting Tool: Stakeholder Analysis, 2005 ».



Bibiane, apicultrice, Cameroun © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

FORMATION ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE PILOTAGE, AUTORITÉ DE GESTION PARTICIPATIVE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE

Les représentants désignés des parties prenantes sont rassemblés au sein d'un comité (appelé « comité de pilotage »). Ce comité (CLP) est véritablement l'autorité de gestion participative de la réserve. Il est reconnu par les autorités locales et les autorités de tutelle (Ministres de l'Environnement et de la Recherche scientifique) – voir étape n°5.

Le comité local de pilotage pourra être considéré comme fonctionnel lorsque :

- ▶ Les principales parties prenantes sont effectivement représentées et présentes au sein du CLP
- ▶ Des ressources financières sont disponibles pour faire fonctionner ce comité (p. ex. : transports, frais de réunion, fournitures, etc.)
- ▶ Les capacités techniques requises des parties prenantes sont en concordance avec leurs rôles
- ▶ Les règles d'engagement dans le comité de gestion, sont développées conjointement et adoptées (acceptées)
- ▶ Les missions sont définies.

A Luki et Yangambi, les missions du comité ont été définies comme suit :

- ▶ Analyser les menaces et les richesses de la réserve
- ▶ Amender et valider le plan d'aménagement proposé
- ▶ Proposer une méthodologie de définition des limites de la réserve et proposer une cartographie de la réserve aux autorités concernées
- ▶ Gérer et arbitrer tout conflit lié à la réserve
- ▶ Représenter officiellement les acteurs gestionnaires de la réserve, vis-à-vis de toute personne ou institution extérieure

Pour la Réserve de Biosphère de Luki, le CLP est venu résoudre le problème de la légitimité de la gestion qui auparavant était revendiquée par les deux institutions « gestionnaires/propriétaires » présentes, à savoir l'INERA et le Ministère de l'Environnement (Cellule « MAB »). Installé, le CLP est devenu l'organe consultatif et de gestion collégiale de la réserve, où siègent des représentants de ces deux institutions, des partenaires actifs (des domaines de développement et de recherche), de la société civile et de l'Administration locales, de représentants des CLD des communautés locales.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	MOYENS REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Représentativité des parties prenantes ▶ Fréquence de réunions ▶ Nombre de décisions prises et effectivement réalisées ou respectées ▶ Plan de formation des membres défini ▶ Nombre de conflits résolus ▶ Plan d'aménagement adopté par les autorités ▶ Carte des limites de la réserve adoptée ▶ Ressources financières 	<p>4 ans pour le développement et la consolidation d'un comité de gestion et/ou d'autres structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournitures pour les réunions du comité de pilotage ▶ Déplacements et frais de logement pour les membres du CLP ▶ Formations / renforcement de capacités ▶ Animateur ▶ Frais liés à la mise en œuvre des outils de gestion de la réserve (voir étape 1)



Eco-tour mirador, Gabon © LUC DRIES / WWF BELGIQUE

3

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉSERVE ET DE SA PÉRIPHÉRIE

Bien comprendre les caractéristiques de la réserve et de sa périphérie est un préalable indispensable à la future construction d'un plan d'aménagement. Plus concrètement, la réalisation d'un diagnostic prévoit les éléments suivants :

- ▶ Réalisation des études des menaces sur la réserve et de la biodiversité afin de déterminer/confirmer les objectifs de conservation de la RB soit en interne à l'équipe de projet et au comité local de pilotage, soit via le recours à des consultants extérieurs ;
- ▶ Réaliser un diagnostic socio-économique et environnemental dans une démarche participative avec les parties prenantes (dont les communautés vivant dans et à proximité de la RB) en veillant à valoriser les savoirs locaux ;
- ▶ Déterminer les éventuels problèmes qui devraient être résolus en priorité avant de mettre en œuvre formellement le plan d'aménagement (voir pages suivantes).

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	MOYENS REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un diagnostic des différentes zones de la réserve est réalisé 	6 mois à 1 an	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement d'experts tiers pouvant travailler avec les parties prenantes afin de résoudre les problèmes sociaux, environnementaux et économiques ▶ Frais liés à la réalisation des études environnementales et des études socio-économiques

Problèmes potentiels identifiés par le diagnostic environnemental et socio-économique et pistes de résolution

Problème 1

Conflits dans l'utilisation des ressources

La pression exercée sur les ressources naturelles provient souvent d'une utilisation inappropriée de celles-ci. Lorsque plusieurs communautés dépendent de la même ressource pour vivre, son partage peut évoluer en situation conflictuelle. Un tel type de conflit doit être résolu en priorité.

Nous proposons deux étapes pour la résolution de ce type de conflit :

1. Créer le contexte favorable à la résolution du conflit

- ▶ Identifier précisément la source du conflit
- ▶ S'assurer que tous les membres des parties prenantes au conflit sont présents
- ▶ Créer un consensus entre les parties en conflit, et ce par une tierce partie pour faciliter le dialogue
- ▶ Ne pas forcer les décisions ou le consensus.

Résultats attendus

Les membres de la communauté se mettent d'accord pour collaborer et développer une stratégie de gestion des ressources naturelles et/ou un accord sur la gestion des ressources est obtenu.

2. Mettre en place les outils d'une co-gestion participative des ressources naturelles

- ▶ Mener une analyse croisée des menaces et des pertes de biodiversité liées aux activités anthropiques ;
- ▶ Développer des plans d'aménagement des ressources qui précisent les périmètres spatiaux et temporels, soulignent les meilleures techniques requises à la bonne conservation/valorisation des ressources, et la manière de les mettre en œuvre ;
- ▶ Explorer, avec les membres des communautés, les alternatives acceptables en ce qui concerne les ressources surexploitées, définir des stratégies collectives d'utilisation et les moyens de contrôler le respect de ces dispositions.

Résultats attendus

Les membres des communautés développent et valident un plan stratégique d'utilisation et de préservation des ressources naturelles qui est mis en œuvre et autorégulé.

CO-CONSTRUCTION D'UNE CHARTE DE PÊCHE DURABLE

Au Lac Mai Ndombé (Bandundu, RDC), les pêcheurs sont conscients de la diminution des ressources en poissons. Mais ils continuent cependant à utiliser des moustiquaires pour pêcher les poissons avec des conséquences drastiques sur les alevins. Le WWF, l'APEFE et leurs partenaires ont réuni les pêcheurs et les parties prenantes (autorités, administrations,...) pour les sensibiliser à ce problème et définir ensemble une charte de pêche durable.

ETAPE	RÉSULTAT ATTENDU / INDICATEUR	DURÉE	MOYENS REQUIS
Mise en place du contexte favorable à la résolution du conflit	Toutes les communautés en conflit acceptent de résoudre leurs problèmes par la création d'un consensus, et participent à tout le processus	1 à 2 ans en fonction de la complexité de la situation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Médiateur neutre et tiers ▶ Frais de voyage (pour les réunions dans un lieu neutre, y compris les frais de logement) ▶ Fournitures pour les réunions (y compris la nourriture) ▶ Frais de suivi
Mettre en place les outils d'une co-gestion participative des ressources naturelles	Un document est validé par les communautés. Il définit les règles d'usage de la ressource et identifie les sanctions en fonction des effractions potentielles	Le développement du plan stratégique d'utilisation des ressources peut prendre 1 an. La mise en œuvre devrait être durable à très long terme, avec adaptation des plans/accords selon les changements de contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Médiateur neutre et tiers ▶ Frais de voyage (pour les réunions, y compris les frais de logement) ▶ Fournitures pour les réunions (y compris la nourriture) ▶ Frais d'impression et d'envoi ▶ Frais de sensibilisation aux activités en création ▶ Frais de suivi



Un chef de village assis sur une souche, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

Problème 2

Non-connaissance
des limites
de la Réserve
de Biosphère
et/ou conflits de
propriété foncière

Il arrive que ni les autorités administratives, ni les communautés ne soient au courant de l'existence même de la réserve (cas de la Réserve de Biosphère de la Lufira, RDC). Cette situation peut être la conséquence de problèmes de clarté en matière de propriété foncière ou d'occupation foncière sans titres et ainsi, source de conflits entre gestionnaires de la réserve et occupants de fait. La résolution d'un tel conflit peut constituer la première étape de la mise en place d'un processus de gestion participative. Le rôle du CLP peut également être déterminant comme médiateur pertinent et reconnu.

Nous proposons deux étapes pour la résolution de ce type de conflit :

1. Zonage participatif et documenté

- ▶ Mener des exercices de cartographie par GPS et/ou sur base de l'histoire locale, des textes réglementaires, des usages, des connaissances des anciens, chefs coutumiers et communautés, et des documents réglementaires pour définir les limites de la RB, identifier les terres des communautés, les zonages pour l'usage des ressources, etc.
- ▶ Travailler nécessairement avec les autorités (administratives et coutumières) pour clarifier les problèmes de baux et propriété.

Résultats attendus

Les usagers de la RB et les communautés connaissent les limites de la réserve et sont capables de les identifier sur une carte et/ou sur le terrain, connaissent les modalités de gestion des ressources de la RB et leur contribution à celle-ci.

LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La cartographie participative permet aux communautés elles-mêmes de caractériser un milieu, à partir d'une cartographie rudimentaire qui situe les ressources locales suivant leurs différentes catégories d'utilisation. Un cartographe numérise ensuite les données pour produire des cartes numériques beaucoup plus précises et prêtes à être exploitées



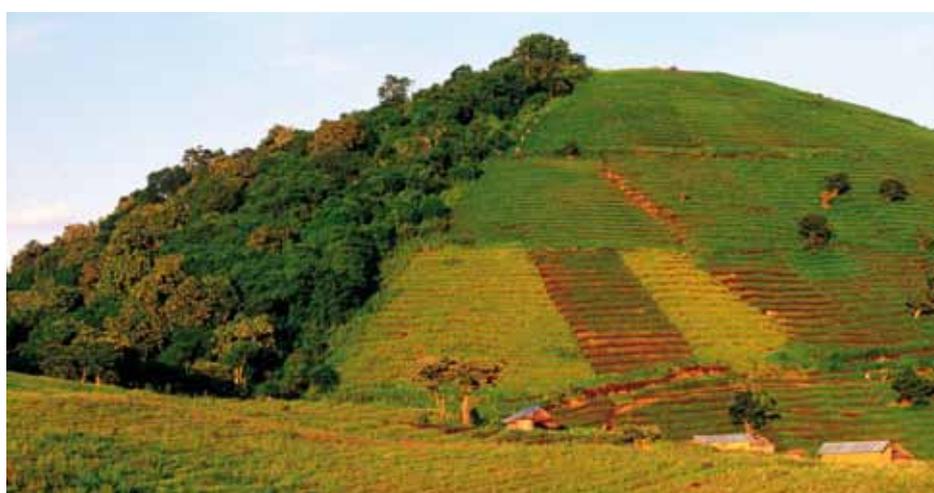
Récolte de fruits, Pérou © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

2. Sensibilisation des parties prenantes et mise en place d'une co-gestion

- ▶ Déployer un travail d'expert en éducation et en communication avec et dans les différentes communautés pour augmenter la connaissance des limites de la RB ;
- ▶ Identification avec les communautés des modalités de co-gestion de la RB, des échanges et apports mutuels entre communautés et ressources de la RB.

Résultats attendus

Les usagers de la RB et les communautés connaissent les limites de la réserve et sont capables de les identifier sur une carte et/ou sur le terrain, connaissent les modalités de gestion des ressources de la RB et leur contribution à celle-ci.



Limites du parc des Virunga, RDC © MARTIN HARVEY / WWF-CANON

STRATÉGIE SUGGÉRÉE	RÉSULTAT ATTENDU / INDICATEUR	CALENDRIER	MOYENS REQUIS
Zonage participatif et documenté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une carte, produite et validée par les communautés de la RB et le CLP, délimite les différents types de zones de la réserve, les terres des communautés et leur affectation ▶ Des bornes sont installées collectivement sur les limites de la réserve 	6 mois ou plus, en fonction de la taille de la RB et du nombre de communautés présentes dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expert externe (scientifiques, animateur,...) ▶ Frais de voyage (pour une rencontre en lieu neutre ; y compris frais de logement) ▶ GPS et ordinateurs ▶ Images satellites ▶ Frais d'installation participative des bornes
Sensibilisation des parties prenantes et mise en place d'une co-gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaissance publique des limites de la RB, ▶ Nombre d'infractions (chasse, sciage,...) ▶ Mise en place d'une coordination de gestion ▶ Production de textes réglementaires de reconnaissance de la réserve 	La sensibilisation est un processus répétitif à reproduire en diversifiant le public. La mise en place d'une co-gestion est un processus s'étalant sur plusieurs années	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Équipe d'experts en éducation et en communication à temps plein ou à temps partiel ▶ Animateur ▶ Frais de déplacement associés ▶ Fournitures

CONSTRUCTION ET ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA RB PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

La stratégie de Séville⁴ pour les Réserves de Biosphère préconise que chaque RB ait un plan d'aménagement développé avec la participation des communautés. Le plan d'aménagement est un document issu du processus de planification de la RB, comportant le diagnostic environnemental et socio-économique de la réserve, les objectifs de conservation et les propositions de gestion pour chacune des zones identifiées et cartographiées.

Pour élaborer un plan d'aménagement, le processus pourrait être le suivant :

- ▶ Présentation au comité local de pilotage du diagnostic de la réserve ;
- ▶ Identification des objectifs de conservation ;
- ▶ Elaboration des aménagements préconisés en réponse aux problématiques identifiées et aux objectifs ; caractérisation du rôle de chacune des parties prenantes dans la réalisation des aménagements
 - ▶ Définition du niveau de précision de ces aménagements
 - ▶ Elaboration des documents complémentaires : plans de travail annuel, plan de financement durable, zonage, plan de gestion par typologie de ressources naturelles, etc...
 - ▶ Définition d'une stratégie d'Information, d'Education et de Communication (IEC)
- ▶ Adoption du plan d'aménagement par le comité de pilotage.



POUR ALLER PLUS LOIN

T. Lee, Middleton J. (2003), “**Guidelines for management planning of protected areas**”, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK

LE WWF DANS LA RÉSERVE BIOSPHÈRE DE YANGAMBI, RDC

Démarré courant 2010 sur base de l'expérience de Luki, le comité de pilotage a travaillé à la construction du plan d'aménagement. Ce plan a identifié les conflits dans l'utilisation des ressources, et a localisé les concessions minières de diamant. Un des objectifs du plan de zonage a été de clarifier les zones « d'usage » et de « non-usage », d'une façon participative, en vue de diminuer la pression sur les ressources naturelles, tout en rencontrant les besoins des populations. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs stratégies et activités ont été identifiées comme mécanismes de résolution des problèmes. Par exemple, la recherche et l'écotourisme sont identifiés comme sources potentielles génératrices de revenus. Côté communautés, pour s'adapter au changement climatique mais aussi parce que l'agriculture sur brûlis est une des grandes menaces pour la forêt, des fermes pilotes développant l'agroforesterie et la pisciculture sont prévues tant pour réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt que pour améliorer la sécurité alimentaire et le revenu des communautés.

4. La stratégie de Séville et le cadre statutaire des réserves de biosphère ont été élaborés en novembre 1995 à Séville, en Espagne. Ces textes fixent les objectifs que doivent poursuivre les réserves de biosphère dans leur cadre international, national, régional et local. Plus d'informations sur <http://www.unesco.org>



Femme dans champ agroforestier Bas-Congo, RDC © FRANÇOISE ANSAY / WWF-BELGIQUE

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	DÉPENSES ASSOCIÉES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un plan d'aménagement reprenant les grandes menaces, dressant les objectifs et les priorités de la RB et de ses fonctionnalités est adopté ▶ Les communautés et les experts ont défini des plans de travail annuels et les modalités de suivi de la mise en œuvre du plan 	<p>Environ 6 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Moyens pour l'organisation de réunions du CLP pour la mise au point du plan d'aménagement ▶ Experts, auteurs de rapports techniques requis pour élaborer le diagnostic ▶ Frais de déplacement et de logement ▶ Budget pour la mise en œuvre des actions du plan

VALIDATION ET RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DES LIMITES DE LA RÉSERVE PAR LES AUTORITÉS LOCALES ET NATIONALES

Il est maintenant temps que le travail réalisé soit reconnu par les autorités pour garantir une assise réglementaire à la réserve. Les représentants des autorités siégeant au sein de CLP peuvent s'en faire les mandataires auprès des autorités politico-administratives.

Il s'agit dès lors de:

- ▶ Consulter les autorités et élus sur une proposition de plan d'aménagement et intégrer les remarques, amendements formulés afin de s'assurer de leur approbation avant de soumettre le document à une validation officielle ;
- ▶ Identifier les exigences légales liées à la définition et la mise en œuvre du plan d'aménagement, et collaborer avec les administrations compétentes (pour les Réserves de Biosphère en RDC, il s'agit des administrations de la Recherche Scientifique et de l'Environnement) pour assurer la reconnaissance officielle du plan d'aménagement et des limites de la réserve ;
- ▶ Le cas échéant, appuyer la rédaction des textes réglementaires permettant la reconnaissance du plan d'aménagement et des limites de la réserve. Idéalement, ces textes mentionneront clairement le rôle du comité local de pilotage, sa composition, ses missions et son champ d'action ;
- ▶ Discuter et décider du calendrier de suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement, son évaluation et sa mise à jour, avec les différentes parties prenantes et le comité de pilotage en particulier.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	DÉPENSES ASSOCIÉES
Reconnaissance par les autorités et toutes les parties prenantes du texte légal établissant le comité de pilotage, le plan d'aménagement et les limites de la réserve	1 à 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de diffusion du contenu du plan d'aménagement vers les parties prenantes ▶ Frais de négociation / déplacements
Un accord de la communauté sur le plan d'aménagement et ses modalités de mise en œuvre est obtenu	3 à 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Animateur en gestion participative ▶ Expert chargé de la présentation de la proposition de plan d'aménagement

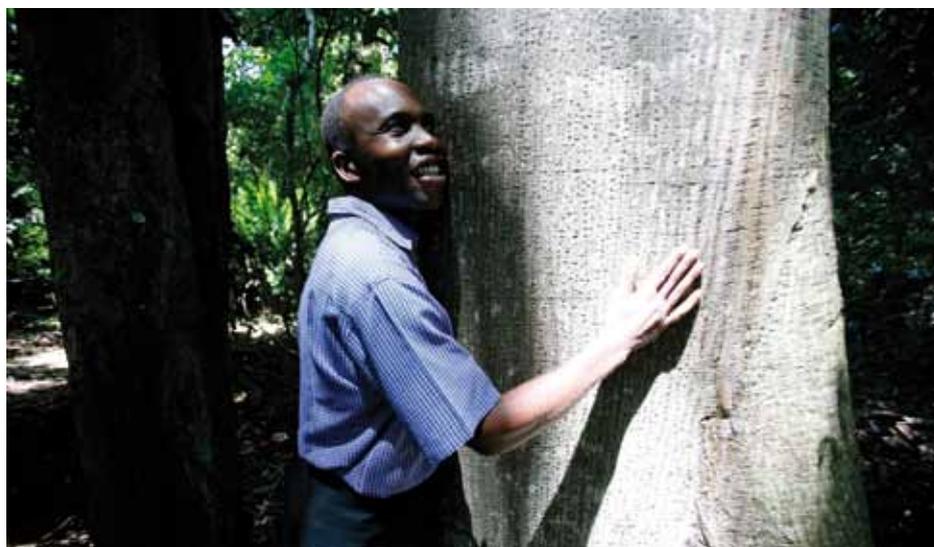
RECHERCHE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le plan d'aménagement doit comprendre également une analyse financière des coûts liés à la gestion de la RB. Cette analyse doit comporter des recommandations pour la recherche de fonds à court, moyen et long terme.

Il faudrait idéalement prévoir deux types de budgets : un selon le scénario idéal et un selon le scénario plancher, ainsi que les activités prioritaires dans les deux cas.

Il s'agira ensuite de réfléchir aux mécanismes permettant d'accéder à des fonds préférentiellement récurrents (par exemple, les différents types de paiements pour services environnementaux, etc.).

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	DÉPENSES ASSOCIÉES
<p>Un indicateur financier à choisir en fonction des priorités ou actions prévues dans le plan d'aménagement</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ d'ici 2015, nous récolterons XX euros pour couvrir les coûts opérationnels du comité de pilotage et des éco gardes ; ▶ 10% du budget est affecté à des actions prioritaires du plan d'aménagement 	<p>En fonction de la planification des activités : 1 an, 3 ans et 5 ans...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de mise en œuvre : mener l'expertise pour rédiger les propositions, négocier les mécanismes financiers à long terme, etc.



Eco-guide, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF



Jeune homme assis sur une liane, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

PISTES DE FINANCEMENT POUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE BIOSPHÈRE DE LUKI, RDC

Un des mécanismes financiers exploré pour la RB de Luki est le processus REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation). Si ce mécanisme, actuellement en phase pilote, se voyait effectivement mis en place, il apporterait un double bénéfice : des émissions de carbone réduites et un mécanisme financier couvrant (au moins partiellement) les principaux coûts de conservation.

ET AILLEURS...

Un groupe de scientifiques et d'économistes a développé le rapport « *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* » (<http://www.teebweb.org/>) démontrant les coûts et les bénéfices réels de la conservation. S'il y a une volonté politique de considérer la présence de RB ou d'aires protégées comme un investissement plutôt qu'un coût pour la société, certaines dépenses associées à la maintenance des zones pourraient être couvertes par le budget d'un gouvernement local ou national. Par exemple, au Brésil, deux agences fédérales ont été créées et sont chargées de tous les problèmes environnementaux : depuis les désignations des aires protégées, jusqu'à la protection des populations indigènes, la conservation de la biodiversité, l'usage des ressources, etc. Certains aspects de la gestion de ces aires – le plus souvent, les eco-gardes – sont financés par le Gouvernement, ce qui permet d'utiliser des fonds provenant d'autres sources pour renforcer les programmes de formation, les plans de gestion des ressources, etc. Bien que l'on puisse discuter du fait que le niveau de financement ne rencontre toujours pas les besoins réels de conservation et de consolidation des aires protégées, c'est un pas dans la bonne direction.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

Disposant des différentes actions prévues dans le plan d'aménagement, de la définition des rôles de chacun des acteurs de gestion de la réserve et d'un budget, le comité local de pilotage, épaulé par l'équipe de projet, peut maintenant démarrer la mise en œuvre du plan d'aménagement, sur base des plans de travail annuels définis et validés. Ce plan de travail définira également les différentes tâches à réaliser, leurs échéances et les acteurs concernés par leur mise en œuvre.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE RÉSULTAT	DURÉE	DÉPENSES ASSOCIÉES
<p>Exemple d'indicateur de résultat pour les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre et typologie d'infractions constatées/verbalisées ▶ Taux de réalisation des activités prévues dans le plan de gestion ▶ Niveau d'implication des communautés dans la mise en œuvre des activités du plan d'aménagement <p>Exemple d'indicateur d'impact:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Surfaces annuelles déboisées pour l'agriculture sur brûlis par ménage 	<p>Périodes définies dans le plan d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de déplacement et salaire de la personne engagée pour la vérification croisée des infractions enregistrées et/ou coût de la formation pour les membres de la communauté chargés du relevé de ces indicateurs ▶ Budget requis pour la mise en œuvre des différentes actions prévues dans le plan d'aménagement



Hommes assis sur des planches, Cameroun © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF



Portrait d'une femme, Kenya © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

SUIVI CONTINU DES INDICATEURS, ADAPTATIONS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET AJUSTEMENT DU PROJET EN FONCTION DES ÉVALUATIONS

La mise en place d'une gestion participative des réserves, à l'instar de ce qui est requis pour les projets, nécessite la définition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

Le suivi est le « processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués⁵ ». **L'évaluation** est « l'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats [et] consiste en l'analyse critique des données récoltées dans le cadre du suivi⁶ ».

La mise en place incontournable d'un tel processus de suivi/évaluation permet de suivre l'état d'avancement du projet et du niveau de réalisation des objectifs, mais également, le cas échéant, de prendre les décisions éventuelles de réorientation du processus.

En effet, cette évaluation doit permettre d'identifier ce qui, soit dans le plan d'aménagement, soit dans le processus d'élaboration du plan, a été mal évalué, des acteurs oubliés, une problématique sous-estimée. C'est également l'occasion de revoir l'évolution du contexte (humain, socio-économique) et, en fonction des premiers résultats d'indicateurs obtenus, d'ajuster, le cas échéant, les priorités d'action. N'oublions pas qu'il est indispensable, lors de la définition des indicateurs de suivi, de bien identifier les modalités de collecte des informations nécessaires à leur quantification.

CONTRÔLE DES INFRACTIONS DANS LA RÉSERVE BIOSPHERE DE LUKI, RDC

À Luki, alors que la fréquence du nombre d'infractions commises n'a pas encore pu être réduite, de plus en plus de membres des communautés et du comité local de pilotage (CLP) ont la volonté d'augmenter le contrôle des activités illégales. Ce n'était pas le cas auparavant et cela peut être l'expression d'une meilleure connaissance par les communautés de la réglementation de gestion définie et des enjeux collectifs sous-jacents à la préservation de la réserve. Le coordinateur du projet WWF attribue cette évolution à l'augmentation de la sensibilisation et des campagnes d'éducation à l'environnement ainsi qu'aux efforts des membres des communautés pour appliquer les règles du plan d'aménagement.

5. Source : CAD, OCDE

6. Source : op cit.

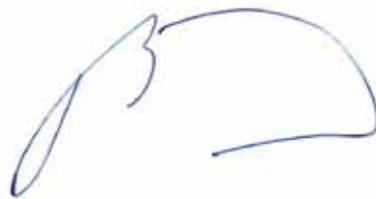
POSTFACE

En créant son programme « Man and Biosphere », l'UNESCO avait pour objectif de soutenir une recherche scientifique permettant d'améliorer les relations homme-nature. Les Réserves de Biosphère sont le réceptacle de cette recherche en visant en particulier celle qui contribue à la préservation de la biodiversité.

Le présent guide contribue ainsi à la production de connaissances en témoignant d'expériences de terrain qui valorisent la co-construction de la gestion des réserves, par ses acteurs ; les communautés paysannes, les représentants politico-administratifs et les scientifiques. A mi-chemin entre l'outil scientifique et l'outil d'aide aux acteurs de développement, ce guide nourrira la réflexion des gestionnaires des Réserves de Biosphère pour que la méthodologie participative de gestion de celles-ci contribue à la stratégie de développement durable de notre action.

Comme tout outil, il s'enrichira des expériences d'autres terrains pour de nouvelles futures éditions.

Belle découverte !



Baudouin Michel
*Directeur de l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts tropicales
ERAIPT - UNESCO*



Scierie de fortune près du Parc des Virunga, RDC © BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF

ACRONYMES ET DÉFINITIONS

APEFE : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
CLP : comité local de pilotage
CLD : comité local de développement
MAB : « Man and Biosphere », appellation de l'UNESCO pour la typologie de ces réserves
MARP : Méthode d'Analyse Rapide et de Planification Participative
RB : Réserve de biosphère
RDC : République Démocratique du Congo
UNOPS : United Nations Office for Project Services

SUGGESTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les documents suivants peuvent, complémentirement à la bibliographie mentionnée dans le texte, nourrir la réflexion du lecteur.

- ▶ **Kapa B. François**, « *Guide Technique de Développement participative et de gestion durable des Ressources naturelles de la Réserve de Biosphère de Luki (RD Congo)* », draft, 2011.
- ▶ **WWF-Southern African Regional Office**, « *Wildlife Management Series – Community Bases naturel resource management manual* », Zimbabwe, 2006
- ▶ **Vikanza Paul Katembo**, « *Aires protégées, espaces disputes et développement au Nord-Est de la R.D. Congo* », Thèse, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011
- ▶ **WWF Amazon Headwaters Initiative, Monitoring and Evaluation Report**, « *The contribution of three conservation strategies to protected area consolidation* », 2012
- ▶ **Conservation Journal** – disponible par souscription
<http://www.blackwellpublishing.com/journal.asp?ref=1936-2145&site=1>
- ▶ www.fosonline.org/resources – Offre des sources pour la planification de la gestion en conservation, y compris l'accès à la source libre du logiciel MIRADI
- ▶ http://awsassets.panda.org/downloads/pa_bat_final_english.pdf
Outil d'évaluation des Bénéfices pour les Zones protégées.
- ▶ http://www.wdpa.org/me/PDF/global_study_methodologies.pdf
Une étude globale sur l'efficacité de la gestion des zones protégées. Ce document résume quelques-unes des méthodologies développées par des ONG internationales de conservation pour évaluer l'efficacité des AIRES PROTÉGÉES, fournissant des liens vers chaque méthode et décrivant les avantages et des inconvénients.

WWF en chiffres

100%
RECYCLED



40

Le WWF est actif depuis plus de 40 ans dans le Bassin du Congo.

320.000

La Réserve de Biosphère de Yangambi est riche de 320 000 espèces d'arbres.



30.000

La Réserve de Biosphère de Luki constitue, avec ses 30 000 ha, la dernière relique, en RDC, du massif forestier du Mayombe qui s'étend de la République du Congo jusqu'en RDC en passant par l'enclave angolaise de Cabinda.

50

50 communautés voisines ou habitant la Réserve de Biosphère de Luki se sont structurées en « Comités locaux de développement » et ont défini leurs projets d'avenir.



Notre raison d'être.

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.panda.org

Avec le soutien de
LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT



Editeur responsable :

WWF Belgique – 90, Bd E. Jacqmain – 1000 Bruxelles

www.wwf.be – Tél : +32 2 340 09 99